2 SEPTEMBRE 2019

SUGGESTIONS ET OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

PRÉSENTÉES À VILLE DE LAVAL PAR LE MOUVEMENT PLANTACTION

DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Moins de *gris* + de *vert* pour un avenir + *rose*

RESPONSABILISER

Outre l'argumentaire présenté par notre organisme dans le cadre du second projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (voir le mémoire déposé en annexe que nous vous invitons à relire), nous tenions à partager avec vous certaines suggestions et observations complémentaires qui, nous l'espérons, viendront bonifier la révision de la règlementation.

Penser globalement, agir localement

30% de couvert végétal sur l'ensemble du territoire de Laval ce serait bien, mais 30% de canopée dans chacun des quartiers ce serait le pied.

Il faut certes une vision et un objectif régional global, mais rien ne sera plus efficace que de s'attaquer à la problématique à une échelle plus réduite.

Car force est de constater qu'on a beau avoir à Laval quelques grandes oasis de verdure, il existe pour autant plusieurs secteurs où les citoyens doivent parcourir des kilomètres pour profiter momentanément de la nature.

La carotte et le bâton

La règlementation entourant le code de l'arbre peut et doit être modifiée de l'une ou l'autre des façons suivantes afin d'encourager les citoyens à verdir leur terrain : 1) soit par des incitatifs financiers (par exemple un crédit de taxes pour les résidents qui rencontrent ou qui surpassent les attentes de la municipalité); 2) soit par des mesures punitives (par exemple une surtaxe annuelle significative tant et aussi longtemps que les citoyens qui ne rencontrent pas le seuil minimal de superficie végétalisée exigé sur leur terrain ne corrigent pas la situation).

Les sommes ainsi amassées devraient servir à financer des programmes de verdissement.

Pas de passe-droits

La règlementation actuelle oblige les propriétaires de résidences construites après 2001 à planter un arbre en façade de leur maison alors que les propriétaires de résidences construites avant 2002 n'y sont pas contraints. Ce règlement est inéquitable, illogique et incohérent avec la vision « urbaine de nature » adoptée par la ville.

Il faut immédiatement corriger la situation et obliger tous les propriétaires qui possèdent un espace suffisant sur leur terrain pour y planter un ou des arbres à le faire à l'intérieur d'un délai raisonnable (par exemple deux ans après l'adoption du nouveau règlement).

D'ailleurs, au lieu d'obliger à planter un seul arbre en façade, la quantité devrait être calculée en fonction de la superficie du terrain (en visant 30% de couvert végétal) tout en considérant le déploiement à maturité de l'espèce d'arbre sélectionnée.

C'est tout de même incroyable qu'en 2019, connaissant tous les bénéfices qu'apportent les arbres pour la collectivité, que certains résidents puissent jouir d'un « droit acquis » (transférable d'un propriétaire à l'autre) qui a le triste pouvoir de priver la communauté de milieux de vie plus sains et plus résilients face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité.

ET INNOVER...

Ouverture et soutien aux initiatives écocitoyennes

La municipalité devrait aussi reconsidérer son approche pour certes encadrer, mais tout de même permettre la plantation d'arbres par les citoyens dans l'emprise publique. Qu'un citoyen veuille ajouter un arbre en bordure de rue ou dans un parc ne devrait pas être interdit *de facto* ni passible d'une amende si cela est fait en respectant un certain protocole établi par la ville. La municipalité ne cesse de dire qu'elle souhaite encourager la participation citoyenne sur son territoire, mais le code de l'arbre n'est pas cohérent avec cette vision et vient freiner voire décourager ceux qui souhaitent en faire plus pour la collectivité.

Dans le même ordre d'idée, PlantAction encourage la ville à autoriser les potagers en façade de maison et l'apiculture urbaine. Nous suggérons aussi de revoir la formule du concours *Mon quartier fleuri* afin que de nouveaux aménagements permanents s'ajoutent chaque année plutôt que de refaire les mêmes sites chaque printemps.

Phytotechnologies, déminéralisation et planification

Il est important de modifier la règlementation afin de permettre l'utilisation d'un plus grand nombre de matériaux perméables pour la réfection ou la construction d'espaces de stationnement. La ville doit aussi inciter les citoyens et les entreprises à en faire l'usage. Un programme de subventions, de même que des outils de sensibilisation et d'information sur les alternatives possibles à l'asphalte devraient faire partie des solutions envisagées pour réduire les surfaces minéralisées.

Il est aussi nécessaire que l'exigence règlementaire qui impose actuellement un nombre minimal de cases de stationnement (selon la superficie et l'usage des bâtiments) soit revue de façon à permettre aux écoles, aux commerces ou tout autre établissement de déminéraliser les espaces inutilisés.

Dans les développements immobiliers, l'implantation d'infrastructures vertes (bassins de rétention, marais filtrants, jardins de pluie, toitures et murs végétalisés, etc.) devrait être un prérequis à la délivrance de permis de construction. Il en va de même pour les arbres présents sur le site à développer, la planification devrait prévoir la conservation du plus grand nombre possible, de même qu'une protection adéquate de leurs troncs et de leurs racines sur les chantiers, sous peine d'une amende dissuasive en cas de non-respect.

Des toits blancs devraient être exigés pour tout nouveau toit plat ou lors de la rénovation d'anciens toits.

Tout nouveau bâtiment commercial ou industriel devrait être conçu de manière à pouvoir supporter la charge d'un toit végétalisé.

Les infrastructures sanitaires et énergétiques ne devraient pas nuire au verdissement dans les nouveaux développements. Autrement dit, il faut donner priorité aux arbres et aux autres végétaux dans les plans d'aménagements afin d'éviter que des réseaux souterrains et aériens n'entravent le potentiel de verdissement.

AVEC AUDACE!

Se donner le défi et les moyens de devenir une référence internationale

Avec sa nouvelle vision et son nouveau schéma d'aménagement, la municipalité a aujourd'hui entre les mains un plan de plus en plus étoffé pour construire quelque chose de beau et de grand pour ses habitants. Mais un architecte a beau avoir les meilleurs plans, s'il ne dispose pas du budget adéquat lui permettant d'acheter les matériaux et d'engager de bons ouvriers, ou si ces ouvriers n'ont pas les bons outils en main, la réalisation des plans est vouée à l'échec...

Ces outils se traduisent par la règlementation, et l'application de celle-ci ne sera rendue possible que si la ville y affecte les ressources humaines et financières nécessaires.

Par le passé, la ville de Laval a su se démarquer en étant l'une des premières municipalités du Québec à implanter la collecte à trois voies. Malheureusement, être précurseur dans un domaine ne suffit pas si par la suite on s'assoit sur ses lauriers pendant près de 20 ans alors que les autres nous rattrapent et nous dépassent largement. Heureusement, la nouvelle administration municipale a corrigé la situation en réinvestissant en 2016 pour élargir la collecte à de nouveaux quartiers et ainsi empêcher que des milliers de tonnes de matières organiques continuent d'être dirigées vers les sites d'enfouissement.

Tout cela pour dire que nous souhaitons que la municipalité poursuive non seulement sur cette lancée, mais fasse preuve d'un leadership audacieux dans la révision de sa règlementation...

Pourquoi faire le minimum quand on peut faire plus? Pourquoi se contenter d'imiter ceux qui nous entourent quand on peut devenir un modèle pour les autres? Inspirons-nous des meilleures pratiques à travers le monde et intégrons-les dans notre vision et notre règlementation municipale.

Faisons en sorte que Laval devienne une fierté québécoise; un endroit dont l'on s'inspire à l'échelle internationale; un endroit où la transition énergétique, économique et écologique rime avec adaptation aux changements climatiques. Osons nous démarquer et proposons des solutions innovantes et durables à la hauteur des défis auxquels nous sommes présentement confrontés ou auxquels nous devrons bientôt faire face. Agissons avec précaution, de façon concrète et responsable.

Investir collectivement dans l'avenir de nos enfants

Montrons le bon exemple à nos enfants, en commençant par transformer leurs attristantes cours d'écoles bétonnées en lieux accueillants où ils côtoieront la nature quotidiennement. On dit que c'est en forgeant que l'on devient forgeron. Alors comment peut-on espérer que nos futurs décideurs puissent être concernés par l'environnement s'ils ne sont pas en contact avec la nature dès leur jeune âge? Comment avons-nous pu négliger cet aspect si important de leur éducation?

Vivement une nouvelle règlementation, mais surtout des actions qui tiennent compte des prochaines générations!